

**Commission canadienne de sûreté nucléaire**  
**Demande de proposition no 5000068763**  
**Questions et réponses – Série 3**  
**6 février 2023**

**Question 4 : 1.0 Critères techniques obligatoires**

**Section O1**

De nombreuses organisations de l'industrie s'éloignent de l'accréditation du COA. Cela dit, bien que nous ne détenions pas l'accréditation, nous répondons à toutes les exigences. À notre connaissance, seulement deux fournisseurs canadiens du PAEF détiennent cette accréditation à l'heure actuelle. Avec autant de nouvelles organisations dans l'industrie, la CCSN peut-elle exposer les raisons pour lesquelles vous avez maintenu cette exigence au moment de la demande de propositions? S'agit-il d'une exigence du gouvernement du Canada?

**Réponse 4:** La rigueur du processus d'accréditation des services du PAE donne à la CCSN l'assurance que les services du soumissionnaire retenu sont conformes à la profondeur, à l'étendue et à la qualité des services requis par la CCSN, comme il est indiqué dans l'énoncé des travaux.

La CCSN acceptera les accréditations suivantes : COA, ACC

Voir AMD001 à la demande de proposition.

**Question 8 :** *O2 - Le soumissionnaire doit fournir une liste et une description des contrats conclus au cours des huit (8) années précédant la date de clôture des soumissions.*

- a. La CCSN peut-elle confirmer les attentes à l'égard de ce qui doit figurer dans la « liste »? Un seul contrat est-il suffisant ou plusieurs contrats sont-ils requis, si oui, combien? Chaque organisation doit-elle avoir 2 500 employés?
- b. Les proposent sont-ils tenus de fournir les coordonnées des organisations citées en référence?

**Réponse 8 :**

- a. Les soumissionnaires peuvent utiliser un ou plusieurs contrats à condition qu'ils démontrent l'expérience requise décrite dans M2. Le nombre cumulatif d'employés dans le (s) contrat (s) doit être d'au moins 2500 simultanément.
- b. À la clôture des soumissions, la CCSN n'exige pas les coordonnées. Cependant, en vertu des Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2022-03-29), la CCSN a le droit de demander ces renseignements en tout temps dans le cadre du processus d'évaluation.

**Question 9 :** C1 – Quel type de détails à l'appui pour démontrer la conformité est requis? La CCSN exige-t-elle une liste de conseillers (avec des initiales seulement à des fins de protection de la vie privée ou de renseignements exclusifs) pour démontrer ces exigences décrites dans le C1?

**Réponse 9 :** Pour l'exigence A, la CCSN exige un dénombrement des conseillers par région (aucun identificateur personnel ou coordonnée n'est requis); Pour les exigences B, C, D, un résumé de ces critères au niveau organisationnel est acceptable.

Voir modification AMD001 à la demande de propositions.

**Question 10 :** C2 – Les proposent peuvent-ils répondre à cette section en ce qui concerne les appels de conseillers transférés pour les personnes qui ont besoin d'un soutien immédiat pendant le processus d'admission, si le soutien à l'admission est également géré par des représentants qui ne sont pas des conseillers?

**Réponse 10:** Oui – Veuillez énumérer les qualifications, les certifications et/ou les formations spécialisées que le personnel qui gère l'admission et le triage détient, qu'il s'agisse d'un conseiller, d'un spécialiste de l'accueil des clients.

**Question 11:** Tableau des prix : Où les proposent peuvent-ils décrire les options de valeur ajoutée et les prix dans le tableau des prix? Il s'agirait notamment de services pour la considération de la CCSN qui ne seraient pas inclus dans l'évaluation ou la notation.

**Réponse 11 :** La soumission financière doit être présentée conformément au tableau tarifaire décrite à la pièce jointe 1 de la partie 3. La variété des services offerts par les soumissionnaires devrait être incluse dans leur prix total. Selon les critères d'évaluation (voir C1 et C5), les soumissionnaires obtiennent des points supplémentaires pour offrir une variété de services.

**Question 12 :** Tableau des prix : La CCSN permettrait-elle que les augmentations de programme soient assujetties à une augmentation annuelle pour chaque année facultative en fonction du plus élevé des deux suivants : 2 % ou de la hausse du salaire annuel, tel qu'il est indiqué dans l'indice du salaire moyen publié par Statistique Canada? Ou la CCSN demande-t-elle aux proposent de prévoir des augmentations tarifaires précises pour neuf (9) années facultatives?

**Réponse 12 :** À afficher bientôt.

**Question 13 :** C7 Documents Publicitaires – La CCSN peut-elle confirmer annuellement le nombre approximatif de documents promotionnels imprimés requis (affiches, brochures, etc.)?

**Réponse 13 :** La CCSN a besoin de 25 affiches et de 300 brochures.

Voir modification AMD001 à la demande de propositions.

**Question 14 :** *5.1.2 L'entrepreneur fournira une réponse immédiate à toutes les demandes d'aide avec une prise de rendez-vous dans les deux (2) jours, à l'exception des situations de crise où le rendez-vous sera pris le jour même.*

- a. La CCSN peut-elle confirmer s'il existe une certaine flexibilité pour cette exigence pour les demandes non urgentes, une première nomination offerte dans les 5 jours ouvrables serait-elle acceptable?
- b. La CCSN peut-elle confirmer que les participants peuvent choisir une date au-delà du nombre requis de jours ouvrables et qu'une nomination offerte dans les délais prescrits satisfera à l'exigence?
- c. Il y aura parfois des circonstances (appariement clinique du DEI, préférences des participants, etc.) qui pourraient exiger au-delà du nombre requis de jours ouvrables, la CCSN peut-elle confirmer la souplesse nécessaire pour permettre cela?

**Réponse 14 :**

- a. Nous pouvons être flexibles et demander entre 4 jours ouvrables.
- b. Oui, ils le peuvent.
- c. Oui, il y en a.

**Question 15 :** Page 26, section 5.5, la CCSN peut-elle confirmer s'il y a un lien non mis à jour pour le Programme des entrepreneurs fédéraux? (Le lien n'est pas valide)

**Réponse 15 :** Le lien a été mis à jour. Voir modification AMD001 à la demande de propositions.

**Question 16 :** L'annexe A est référencée tout au long comme le nombre approximatif d'employés par répartition géographique; cependant, il est répertorié comme l'annexe B dans les annexes, veuillez confirmer qu'il s'agit simplement d'une erreur et qu'il n'y a pas d'annexe manquante.

**Réponse 16 :** La référence à l'annexe B a été incluse par erreur. Voir modification AMD001 à la demande de propositions.

**Question 17 :** En ce qui concerne le taux horaire tout compris décrit à la section 5.5.1 de l'annexe A, Énoncé des travaux, les proposent sont-ils en mesure de citer des taux horaires différents pour les différents services?

**Réponse 17 :** Ils relèvent tous des « services de prévention ». Conformément à la pièce jointe 1 de la partie 3, tous ces services doivent être inclus dans ce taux horaire tout compris d'une entreprise. Votre tarification doit tenir compte de tous ces facteurs.

